

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 28 octobre 2008, Grande salle, 20 heures.

L'Assemblée est dirigée par M. Yves Pommaz, Président.

1 assermentation est demandée :

- M. Gilles Barbey

L'appel nominal révèle la présence de 26 membres sur 48 ; le Conseil peut donc délibérer.

1. Ordre du jour

- Appel, assermentations
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Arrêté communal d'imposition pour 2009
- Désaffectation partielle du DP (Domaine Public) 1002
- Crédit d'étude sur la circulation et les modérations
- Raccordement aux réseaux EU (eaux usées), EC (eaux claires) et EP (eau potable) de la parcelle n° 23
- Réponses et communications de la Municipalité
- Divers et propositions individuelles

2. Lecture du procès verbal de la dernière séance

M. Christian Duvoisin demande ce qu'il advient des remarques des commissions qui sont mentionnées dans le PV.

Le Président indique qu'elles sont reprises de manière à conserver une trace.

M. Bärtschi, Municipal rappelle que les commissions ont 2 possibilités :

a) elles peuvent modifier formellement le préavis, un amendement écrit et signé doit être joint au rapport.

b) elles peuvent faire passer un message au Conseil et/ou à la Municipalité sans demander de changement formel du préavis.

Suite à ceci, le PV du 24 juin 2008 est accepté à l'unanimité.

3. Arrêté communal d'imposition pour 2009

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, donne lecture du préavis municipal sur l'arrêté communal d'imposition pour 2009.

M. Bertrand Herren, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission regrette néanmoins que cette décision doive être prise sans disposer du budget 2009 et demande que la Municipalité tienne compte de cette

remarque pour les années prochaines. Elle propose d'accepter le préavis tel que proposé.

M. Cruchet indique que la Commune doit communiquer au Canton le taux d'imposition de l'année 2009 pour le 5 novembre alors qu'elle ne dispose pas des informations chiffrées sur les charges. Par exemple les coûts STEP ne sont connus que ces jours. L'année prochaine il est prévu de pouvoir présenter l'arrêté communal au mois de juin pour éviter la convocation d'un Conseil extraordinaire.

Suite à cela le Président invite le Conseil à prendre la parole et à passer au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Désaffectation partielle du DP (Domaine Public) 1002

M. Daniel Trolliet donne lecture du préavis municipal sur la désaffectation partielle du DP 1002.

Mme Lise Perdrix, rapporteur de la Commission ad-hoc donne lecture du rapport de la commission.

Considérant que le maintien de cette parcelle au domaine public communal n'a plus aucune pertinence, la commission propose d'accepter le préavis tel que proposé.

Suite à cela le Président invite le Conseil à prendre la parole et à passer au vote.

M. Bertrand Herren demande quelle base a été utilisée pour déterminer le prix, vu qu'il semble faible.

M. André Amiet demande s'il est nécessaire de céder le DP pour que la parcelle puisse être construite et indique également que le prix est faible par rapport à une parcelle vendue précédemment.

M Cruchet indique que la variante retenue a été de vendre le terrain à CHF 50 avec prise en charge des frais par l'acheteur, sans surenchère. En cas de vente à un prix plus élevé avec les frais à la charge de la Commune, la situation financière pour la commune n'aurait pas forcément été meilleure et l'acheteur n'aurait pas forcément accepté.

Le domaine public sera rattaché à la parcelle de l'acheteur et passera à la zone village.

M. Cruchet indique que la parcelle était déjà constructible, même sans la DP 1002.

Le préavis est accepté avec une voix contre et une abstention.

5. Crédit d'étude sur la circulation et les modérations

M. Jean-Daniel Cruchet donne lecture du préavis municipal concernant le crédit d'étude sur la circulation et les modérations.

M. Bertrand Herren, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission prend note avec satisfaction de ce préavis qui répond à une demande de membres du Conseil et qui touche à un problème bien réel de notre village.

La commission des finances propose d'accepter le préavis tel que proposé.

Mme Chantal Bovay, rapporteur de la Commission ad-hoc donne lecture du rapport de la commission.

La Commission formule les remarques suivantes :

1) L'étude terminée, nous souhaitons pouvoir disposer de deux variantes ; une variante « optimale » et une variante « allégée » de manière à pouvoir procéder à un choix selon les moyens de la bourse communale et la stratégie des conditions de circulation et de sécurité.

2) Il nous paraît également important que le bureau Christe et Gygax vienne présenter le résultat de son étude à la population.

3) Comme le coût de la réalisation du projet pourraient, selon le Syndic, se montrer à dix fois le coût de l'étude, une estimation de réalisation à +/- 25 % nous semble trop large ; un maximum de 10 % ne devrait pas être dépassé.

4) Nous suggérons enfin de la Municipalité de prendre contact avec une commune qui a d'ores et déjà effectué (Rances par exemple), afin d'évaluer les prestations fournies par ce bureau.

Il est également proposé que l'on désigne une Commission de suivi d'étude.

La commission propose d'accepter le préavis tel que proposé.

Jean-Daniel Cruchet et Pascal Bärtschi répondent comme suit :

1) Les deux variantes seront demandées (optimale et allégée).

2) Il est prévu de présenter le résultat de l'étude lors d'une séance du Conseil général ou d'une autre soirée.

3) Il faut voir que plus le projet avance, plus le budget sera précis. Pour une première approche (faisabilité) il n'est pas possible d'avoir une fourchette de 10 %.

4) Un contact sera pris avec une autre commune. La société travaille déjà avec plusieurs communes dans la région de Giez.

Le président propose que la Commission soit nommée lors de la prochaine séance. Un cahier des charges sera établi vu qu'il s'agit d'une Commission de suivi et non d'une Commission de décision.

Le président invite le Conseil à se prononcer sur l'amendement suivant de Marcel Montandon.

« La Municipalité demande une seconde offre égale (au maximum limite de crédit demandée), portant sur les mêmes prestations »

L'amendement est accepté par 14 voix pour, une voix contre et 6 abstentions.

Le Président relit le préavis amendé et invite le Conseil à passer au vote.

Le préavis amendé est accepté avec 2 abstentions.

6. Raccordement aux réseaux EU (eaux usées), EC (eaux claires) et EP (eau potable) de la parcelle n° 23

M. Pascal Bärtschi, Municipal, donne lecture du préavis concernant le raccordement aux réseaux EU, EC et EP de la parcelle n° 23.

M. Bertrand Herren, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission des finances propose d'accepter le préavis tel que proposé.

M. Christophe Junod, rapporteur de la Commission ad-hoc donne lecture du rapport de la commission. La commission propose d'accepter le préavis tel que proposé.

M. Christian Duvoisin demande si des versions alternatives (provisoires) ont été analysées afin d'éviter d'ouvrir 2 fois dans le cadre du PGEE pour les eaux claires.

M. Bärtschi indique que l'analyse a été réalisée et qu'il s'agit de la meilleure solution après analyse avec le bureau Jacquier-Pointet, prenant déjà en compte le PGEE qui sera réalisé et qui nécessitera des capacités supplémentaires pour les eaux claires dans le futur.

M. Jacques Piguet demande qu'il soit fait attention à une conduite (source) lors des travaux.

M. Bertrand Herren indique qu'il ne faut pas oublier qu'en cas d'orage le ruisseau (le Ruz) déborde.

M. Bärtschi indique que le bureau Jacquier-Pointet a fait remarquer la problématique du ruisseau à la Municipalité et que cela devra être traité dans le cadre du projet « Clos Damon » et qu'il sera pris contact avec M. Piguet pour connaître le lieu de la conduite.

Suite à cela le Président invite à passer au vote.

Le préavis est accepté avec une abstention.

7. Réponses et communications de la Municipalité

Armando Cantaffa (Voirie, déchetterie, Strid, PC et service du feu)

- Une information sera donnée pour les sacs poubelle d'ici la fin de l'année.

Sandra Aubert (Bâtiments communaux, action sociale)

- Dans l'attente de travaux, les cloches ne sonnent plus.

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, finances, police, aménagement du territoire)

- La prochaine séance du Conseil aura lieu le 16 décembre 2008. La Grange communale sera traitée lors de cette séance.

8. Divers et propositions individuelles

M. André Amiet indique que la rue des Bruannes se défonce. M. Bärtschi répond que ce point sera vu.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 21h40.

Ainsi fait à Giez, le 28 octobre 2008

Le Président

Le Secrétaire

Yves Pommaz

Bernard Milliet